

VAL-DE-BONNIEURE

BULLETIN MUNICIPAL | # 11 | DÉCEMBRE 2023



Commune de
Val-de-Bonnieure

SOMMAIRE

En bref	p.3
Retour sur	p.4
Travaux - projets	p.6
Urbanisme-environnement	p.10
Consom'action	p.12
Enfance-jeunesse	p.16
Bien vivre ensemble	p.17
Vie associative	p. 19
Agenda	p.23
Voeux du maire	p.24



Commune de
Val-de-Bonnieure

Bulletin municipal de Val-de-Bonnieure

- **Directrice de publication** : A. Lacroix
- **Textes** : M. Etienne, N. Guillaumin-Pradignac, A. Lacroix, JY Morellec, F. Pierre
- **Charte graphique & mise en page** : N. Guillaumin-Pradignac
- **Imprimé** en 700 exemplaires par Médiaprint (Chasseneuil/B^{rière})
- **Dépôt légal** : décembre 2023

Mairie de Val-de-Bonnieure ,
2 place Arsène Roudy,
Saint-Angeau,
16230 Val-de-Bonnieure
05 45 39 21 45
mairie@valdebonnieure.fr

www.valdebonnieure.fr

ÉQUIPE SERVICE TECHNIQUE



L'équipe du service technique est au complet depuis quelques mois maintenant et une bonne dynamique est en route. Anthony et Thierry sont plus spécialisés dans l'entretien des espaces verts ; Philippe et Joël, se consacrent aux divers travaux, bricolage et viennent en soutien aux espaces verts.

Ces quatre agents œuvrent pour l'entretien des espaces et bâtiments de la commune et quoiqu'on entende, le travail est fait avec régularité et sérieux. Les élus sont présents pour les orienter sur le travail à effectuer ou à prévoir.

En juin et en août, Thierry et Joël sont devenus stagiaires pour une année. Si cette année est concluante dans leur travail effectué et leur attitude au quotidien, ils seront titularisés.

EMMABÜS

C'est à Val-de-Bonnieure qu'EmmaBüs connaît sa fréquentation la plus forte, avec une majorité de personnes de plus de 62 ans. Parmi les accompagnements les plus demandés : DGFIP, CARSAT

Retraire, Logement, énergie, mobilité, CPAM...

En 2024, EmmaBüs proposera des ateliers numériques à Val-de-Bonnieure. Retrouvez les services d'EmmaBüs deux vendredis matin par mois, place Joubert, au moment du marché hebdomadaire.

Les jours et horaires sont affichés sur Panneau-Pocket et sur www.valdebonnieure.fr

WWW.VALDEBONNIEURE.FR

Le site Internet de la commune a été renouvelé en 2023 pour être plus facile d'accès. En page d'accueil vous trouvez directement les actualités et infos importantes ainsi que l'agenda. Vous avez accès aux informations et liens utiles pour toutes vos démarches administratives, les compte-rendus des conseils municipaux, les menus de la cantine, les carnets d'adresses des professionnels et des associations et bien d'autres contenus. Pour que cet outil réponde à vos besoins, n'hésitez pas à nous partager vos remarques constructives, vos idées et vos envies.

ATELIERS DÉCOS DE NOËL



Pour la 3^e année, un petit groupe d'élus et d'habitants ont fabriqué les décorations de Noël. Majoritairement en bois, les décors ont essentiellement été créés avec du matériel de récupération. Le stock de sujets en bois étant déjà conséquent, nous avons décidé de redonner un petit coup de neuf aux décorations qui le nécessitaient et de fabriquer de nouveaux sujets : des rennes. Yoan et sa petite famille se sont chargés de la création d'un train. Cela a nécessité deux ateliers (ouverts à tous) et une matinée d'installation pour que vous puissiez les admirer sur les différentes places, écoles et emplacements divers de la commune. Merci à tous de faire de cette période de l'année un moment de joie et de partage.

LE BROYAGE DES SAPINS

Comme chaque année, vous aurez la possibilité de déposer vos sapins de Noël après les fêtes, place de la Poste, du 29 décembre au 14 janvier inclus. Pensez à bien enlever les décorations et les supports.



RETOUR SUR

CINÉ PLEIN-AIR ◊ 19/07/2023



Une météo idéale, un groupe de musiciens, les « White Glasses », un food truck « Crêpes en folie », une séance de ciné plein air dans les transats : voilà les ingrédients d'une belle soirée estivale au logis de St-Amant. Tables et bancs étaient installés à l'ombre pour profiter du concert tout en se restaurant. Un écran géant gonflable avait été monté par les équipes du Département et du CRCATB et plus de 150 transats étaient disposés, dos au Logis. Une machine à pop corn régalaient les plus gourmands



pour la séance de ciné. À partir de 22h, tout le monde était prêt, confortablement installé pour le film d'animation Zombillium. Concert et ciné étaient gratuits grâce au financement du Département et à l'implication de la commune, pour le plus grand bonheur de quelques 200 personnes venues en famille ou entre amis. L'argent récolté par l'APE à la buvette et à la vente de pop corn a été redistribué aux 2 écoles, soit 585€.

PAUSE ROMANE À STE-COLOMBE ◊ 20/07/2023



Depuis de nombreuses années, Cœur de Charente valorise le patrimoine roman du territoire en concoctant chaque été une belle programmation. Cet été, l'église de Ste-Colombe était mise à l'honneur par le biais d'une pause romane : une visite guidée par Anaël Vignet, directeur de l'Espace d'architecture romane de St-Amant-de-Boixe a fait la joie d'une vingtaine de visiteurs curieux et amateurs de patrimoine.

Le plan art roman de Cœur de Charente permet de valoriser le patrimoine des communes en équipant les édifices considérés comme « remarquables », de panneaux et de fiches. C'est le cas pour les 3 églises romanes de Val-de-Bonnieure : Ste-Colombe, St-Angeau, St-Amant-de-Bonnieure.

BÂTISSEURS EN NORD CHARENTE

L'application « Bâtisseurs en Nord Charente » a été développée par la CDC pour nous permettre de vivre une aventure digitale, à vivre dans le monde réel ! Téléchargez gratuitement l'application sur Google Play et App Store





OCTOBRE ROSE 14/10/2023

La commune s'est engagée, pour sa 3^e édition, en collaboration avec la Maison de Santé et la résidence Les Jonquilles, dans l'opération nationale de santé publique de sensibilisation et de prévention du cancer du sein. Une grande journée était organisée samedi 14 octobre de 9h30 à 18h au Logis de St-Amant-de-Bonnieure.

Les associations de la commune se sont largement investies pour la réussite de cette journée : mention spéciale pour les Cagouilles dynamiques, le Comité fêtes et loisirs de St-Amant et les Archers et Sarbatins.

Dès 9h30, Sylvette était à la confection de crêpes, ce qui a attiré d'emblée un certain nombre de gourmands par l'odeur alléchés !

Au programme de la journée : atelier de yin yoga et initiation au tir à l'arc sarbacane (Archers et les Sarbatins du Val de Bonnieure) le matin, pique-nique, photo de groupe (en forme de ruban), espace ateliers santé et bien-être et marche, l'après-midi.

120 marcheurs se sont lancés à l'assaut des 3 circuits : 2 km (pour les personnes à mobilité réduite), 8 et 11 km pour les plus alertes. Une belle occasion de se retrouver et de discuter ensemble. De retour de la marche, le goûter crêpes et gâteaux était le bienvenu.

Le lendemain, le club de foot prolongeait l'opération avec 2 matchs, la vente de gâteaux et buvette.

Tout au long du mois, la Tombola des commerçants de Val-de-Bonnieure (1 ticket = 1 €) a obtenu un franc succès.

EN CHIFFRES

- + de 200 participants à la journée du 14 oct.
- 650 crêpes vendues
- 80 personnes ont suivi les ateliers de l'après-midi
- 2, 8 et 11 km parcourus par les 120 marcheurs
- 20 bénévoles
- 40 t-shirt roses (Ligue contre le cancer) vendus
- + de 100 tickets de tombola vendus

➡ **2800 € récoltés** et reversés à **Jeune & rose, Fleur d'Isa et la Ligue contre le cancer.**



REPAS DES ANCIENS 19/11/2023

Sur les 350 invitations distribuées dans les boîtes aux lettres des « anciens » de la commune, 137 personnes ont répondu présentes !

Un moment convivial autour d'un bon repas élaboré par le traiteur Dumont, servi par les membres du conseil municipal et animé par Jean Guy. Les pauses dansantes ont été appréciées et Madame le maire était très sollicitée pour danser avec les uns et les autres !

Pour toutes les personnes qui n'ont pas pu assister au repas, l'équipe municipale distribuera des chocolats juste avant Noël.

Ce temps fort de l'année est très précieux car il permet de nourrir et de garder le lien avec les personnes les plus âgées de la commune.

Rendez-vous l'année prochaine : dimanche 24 novembre 2024.

Si vous avez plus de 66 ans et si vous n'avez pas reçu d'invitation : dites-le nous pour que l'on puisse vous inscrire sur nos listes.



TRAVAUX- PROJETS

CITY STADE



La demande de subvention a enfin été validée et nous bénéficierons de 50% pour la réalisation du terrain multisports qui prendra place sur le terrain de tennis le plus abimé. On y accèdera par la rue du stade : un chemin piétonnier vient d'être aménagé. Un grillage de séparation viendra délimiter le terrain de foot et le nouvel équipement sportif. Nous pourrions conserver la haie existante. Nous espérons pouvoir inaugurer ce city stade début d'année prochaine.

VENTE DE L'ANCIEN ATELIER MUNICIPAL DU CHÂTENET

La commune n'ayant plus l'utilité d'avoir trois ateliers municipaux (St-Angeau, St-Amant et Ste-Colombe), nous regroupons tout le matériel municipal dans celui de St-Angeau (Rochelot).

L'ancien atelier municipal de St-Amant a donc été vidé et la démarche de vente est en cours. Du tri a été fait, des objets ont été gardés, d'autres ne servant pas ont été débarrassés et le reste sera mis en vente prochainement.

Celui de Ste-Colombe servira de lieu de stockage pour les décorations de Noël et autres petits matériels.



TRAVAUX DE VOIRIE

Cette année, en coopération avec la commune de St-Front, une partie de la route communale n°44 (en limite du Châtenet et de Chez Cornu, St Front) a été refaite. Le coût partagé et à la charge de la commune de Val-de-Bonnieure est de 6 000 €.

Les travaux de voirie ont également concerné : une partie de la route qui relie Terrebourg à Chez Baige, la rue de la Billette (St-Angeau), rue des Courades,

impasse des Monges, route de la Fourlière (Ste-Colombe).

Le montant de ces travaux de voirie s'élève à 28 000 € pour l'année 2023.

L'année prochaine nous bénéficierons d'une aide du Département, le FDAC, ce qui nous permettra de prévoir davantage de travaux.

ENTRETIEN DES CIMETIÈRES DE LA COMMUNE

RÉFECTION DES PORTAILS

Les portails des **cimetières de St-Amant et St-Angeau** ont été restaurés et repeints au printemps. Celui de l'entrée principale du cimetière de **Ste-Colombe** demandait plus de travaux et de réflexion ; Philippe et Joël ont pu lui redonner un petit coup de jeune permettant ainsi de le prolonger quelques années de plus.



ACCÈS ET PARKING

Au cimetière de St-Angeau, un chemin et entrée piétonniers ont été créés rue des Plantes. Le portillon, fabriqué par l'entreprise Gillibert, a été posé et peint par nos agents. **Nous vous demandons de vous garer dans la rue et de ne surtout pas emprunter ce chemin ou le champ, en voiture.**

Côté entrée principale du cimetière de St-Angeau, nous envisageons un aménagement du parking. Celui-ci a été matérialisé par un chemin en calcaire afin de favoriser le stationnement des véhicules lors des obsèques.

Une haie sera plantée en début d'année sur une partie du pourtour du terrain. Nous vous tiendrons au courant via PanneauPocket et le site Internet car les plantations des 50 m linéaires d'arbres et d'arbustes se feront en compagnie des enfants des écoles et de la population.

Un panneau signalant le cimetière sera installé prochainement au carrefour du stade.

Nous remercions l'entreprise AB Terrassement pour le prêt de matériel qui a facilité les travaux.



ABRIS DE BUS EN PERSPECTIVE

Après avoir reçu une demande pour un abri de bus à La Berthière et après avoir étudié la faisabilité auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine (en charge du transport scolaire), nous envisageons de confier aux agents du service technique la construction d'un abri-bus en bois, sur la place communale de La Berthière. Il sera utile pour les écoliers comme les collégiens.

Une étude est en cours pour l'installation d'un abri-bus à Terrebourg pour les collégiens.



TRAVAUX À L'ÉCOLE ST-ANGEAU

Comme vous savez, nous avons vendu la maison du 68 rue des Saints-Amant et gardé l'espace vert (à l'arrière de la maison) qui jouxte la cour de l'école.

Le but : en faire un jardin potager initié par les enseignants et un espace de jeux supplémentaire pour les enfants.

Pour sécuriser cet espace nous devons le clôturer à l'aide de panneaux rigides et avons fait appel à l'entreprise Thoraux.

Les travaux sont réalisés et un portail a été installé pour permettre l'accès avec du matériel de tonte ou des engins pour l'entretien du jardin.

Coût de ces travaux : 10 328€

Les agents du service technique vont faire une ouverture dans le mur de pierre, entre la cour d'école et le jardin. Nous devons encore définir, avec les enseignants de l'école, le style d'ouverture et l'utilité d'installer un portail.

ENTRETIEN DES SALLES COMMUNALES



La toiture de la **salle des fêtes de Ste-Colombe** était en très mauvais état et les tuiles s'effritaient. Lors des fortes pluies, l'eau s'infiltrait dans la salle des fêtes. Nous avons donc dû procéder à la réfection totale de la toiture à l'identique. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Thoraux.

Coût des travaux : 18 798,48€ TTC.

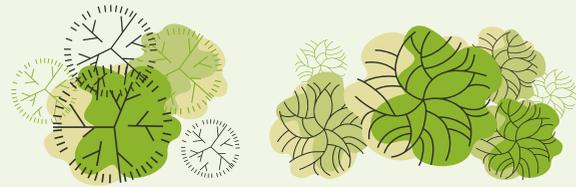
Après le changement des fenêtres de toit et des doubles de rives, au-dessus de l'entrée de la **salle socio-culturelle de St-Angeau**, les agents vont rénover et repeindre le plafond du sas d'entrée.

Dans cette même salle, l'entreprise Pelon a changé toutes les dalles néons en dalles LED, dans l'objectif de faire des économies d'énergie, tout en gagnant en qualité d'éclairage de la salle.

Coût des installations électriques : 2 160€.



Nous projetons maintenant de repeindre la **salle du logis de St-Amant** dans une couleur neutre.



OPÉRATION BROYAGE 2 FOIS PAR AN

La commune initie, chaque année, 2 campagnes de broyage de vos végétaux : en mars et en novembre, grâce au prêt du broyeur par la Communauté de communes.

Les agents du service technique passent chez les personnes qui se sont inscrites au préalable auprès de la mairie. Pour cela vous devez être bien informés.

Nos campagnes sont annoncées via l'**application PanneauPocket**, le **site Internet** et par le biais d'**affiches** à la **mairie** et chez les **commerçants**.

Certains d'entre vous (n'ayant ni accès à Internet, ni de téléphone avec l'application PanneauPocket installée, ni la possibilité de se déplacer en mairie ou dans les commerces de la commune) n'ont pas vu ces informations.

Pour ces personnes, nous vous demandons de signaler auprès du secrétariat de la mairie, si vous souhaitez que nous déposions une information papier directement dans votre boîte aux lettres.

Nous vous rappelons les conditions du broyage :

- branchages d'un diamètre inférieur à 10 cm
- 5 m³ maximum de végétaux ou 2 h maximum de broyage pour les employés municipaux
- regrouper l'ensemble des branchages
- déposer à proximité d'un accès à votre propriété

Seuls les déchets présentés dans des bacs conformes ou déposés dans des sacs bien fermés au sol sont collectés. Si vous choisissez d'utiliser un bac, il doit être impérativement **conforme aux conditions de collecte et caractéristiques ci-dessous**.

TOUT AUTRE CONTENANT NE SERA PAS COLLECTÉ



COEUR DE CHARENTE : courant 2025, les bacs seront progressivement distribués gratuitement aux usagers.

SI VOUS TENEZ À VOUS PROCURER UN BAC EN MAIRIE AVANT CETTE DATE

Tarifs préférentiels de Calitom pour les mairies en achat groupé.

Volume et tarif	Equivalence en nombre de sacs de 30L	Nombre estimé de personnes dans le foyer pour une collecte 1 semaine sur 2	Volume et tarif	Equivalence en nombre de sacs de 50L	Nombre estimé de personnes dans le foyer pour une collecte 1 semaine sur 2
BAC NOIR pour la collecte des ordures ménagères			BAC JAUNE pour la collecte des recyclables		
120 litres	23 € TTC	4 sacs	240 litres	34 € TTC	5 sacs
180 litres	27 € TTC	6 sacs			1 à 3 personnes
240 litres	34 € TTC	8 sacs	330 litres	52 € TTC	7 sacs
					4 à 7 personnes
					5 à 7 personnes

TRÈS BIENTÔT ...

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi sur le gaspillage alimentaire fixent plusieurs objectifs aux collectivités :

- la réduction de 50% des tonnages de déchets résiduels déposés dans les installations de stockage en 2025, par rapport à 2020 ;
- la généralisation du tri des biodéchets (restes de repas, épluchures...) à la source, au 31 décembre 2023 au plus tard qui vise à la fois à valoriser un maximum de ressources organiques compostables mais aussi à réduire les quantités en lutte contre le gaspillage alimentaire.

POUR RAPPEL :

Dans le compost on met : coquilles d'œufs écrasées, épluchures de fruits et légumes, petits restes (pain, pâtes, croûtes de fromage), peaux de fruits abîmés en morceaux, fleurs fanées, marc de café, filtres, sachets de thé, infusettes en papier, coquilles de noix et noisettes broyées.

Dans le compost on ne met pas : coquillages et crustacés, os, viande et poisson crus, emballages, sacs en plastique biodégradables, couches, serviettes hygiéniques, litière, terre, sable, cailloux, mégots.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

URBANISME : DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES



Pour vos demandes d'autorisation d'urbanisme, simplifiez-vous la vie et passez à la saisine par voie électronique (SVE).

<https://sve-coeurdecharente.sirap.fr/#/016300/connexion>



Les avantages :

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée.
- Une démarche plus économique, plus écologique en évitant la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés.
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de votre dossier, à chaque étape de l'instruction.

La marche à suivre :

1. Choisissez votre commune.
2. Vous êtes guidés automatiquement pour faire le choix de votre demande d'autorisation (déclaration préalable, permis de construire, ...).
3. Remplissez votre demande en vous laissant guider pas à pas.
4. Ajoutez les pièces constitutives.
5. Votre demande parvient ainsi directement à la mairie et vous pouvez la suivre à tout moment.

LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE DE ST-CIERS



Les derniers essais de fonctionnement de la station d'eau potable de St-Ciers ont été réalisés avec succès le 19 octobre 2023. L'eau produite par la nouvelle station des Seigelards alimente les communes de Coulgens, La Rochette, Val-de-Bonnieure, Ausac-Vadalle, Nanclars, Puyréaux, St-Ciers-sur-Bonnieure, Tourriers et Villejoubert. En période estivale (4 mois), un volume journalier de 400 m³ est transféré vers le SIAEP Nord Est Charente pour assurer un débit minimum sanitaire dans la canali-

sation d'interconnexion vers le réservoir de Lonnes. En période hivernale (8 mois), un volume journalier de 200 m³ alimenté par les sources de La Mouvière sur la commune d'Aunac est transféré vers le SIAEP du Karst de la Charente pour assurer un débit minimum sanitaire dans la canalisation d'interconnexion via le réservoir de Lonnes.

Cette usine permettra de sécuriser en eau potable plus de 24 000 habitants, en cas de sécheresse ou de pollution de l'eau.



DES PLANTATIONS DANS LA COMMUNE

Le projet Sensibil'haie

La fédération des chasseurs nous a sollicité pour participer au programme Sensibil'haie. Ce projet s'adresse aux communes rurales. Il met à disposition des kits de plantation prêts à l'emploi en échange de notre engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie.

Ce projet vise à favoriser l'implantation d'une haie d'arbres et arbustes variés, adaptés au territoire de notre commune. Ces plantations sont vouées à favoriser l'installation de la petite faune. Cette haie sera plantée le long du nouveau parking du cimetière de St-Angeau pour intégrer des végétaux dans cette zone nue et délimiter le parking. Elle mesurera 50 m de long en une seule rangée et sera agrémentée de quelques arbres.

Cette plantation, animée par la Fédération de Chasse, se fera en compagnie des élèves de l'école de Saint-Angeau et des habitants. La date sera diffusée sur PanneauPocket et sur le site Internet.

Des arbres fruitiers au terrain des Ramiers

D'autre part, nous avons sollicité Mémoires fruitières de Charente pour la plantation d'arbres fruitiers d'essence local au terrain des Ramiers (Ste-Colombe). Vous êtes tous invités à participer à ces plantations mercredi 6 mars 2024. Nous vous informerons également sur PanneauPocket et le site Internet



LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dispose de délimiter sur chacune de nos communes des « zones d'accélération » présentant un potentiel pour accélérer la production d'énergies renouvelables. L'effet juridique est uniquement d'accélérer les délais de procédure, dans les zones identifiées. Le législateur a donné aux communes jusqu'au 31 décembre 2023 pour délibérer et valider ce zonage. Cette faculté de délibérer n'est pas une obligation pour l'instant. En ce qui concerne Val-de-Bonnieure, compte tenu de l'effort important déjà réalisé à travers les éoliennes sur le Nord-Charente et du travail précis de zonage du PLUI, nous n'avons pas estimé utile de nous engager dans ce processus. Cela n'empêchera en rien la conduite de projets et signifie simplement que les procédures ne seront pas accélérées.

PLAN D'ÉLAGAGE TRIANNUEL

La commune a lancé une campagne d'élagage, l'année dernière, avec l'entreprise EARL des Charmilles (St-Front). Cette campagne, planifiée sur 3 ans, prévoit de passer chaque année, au lamier, environ 5 km de haie arborée. La prochaine campagne aura lieu début janvier 2024.

CONSOM'ACTION

CONSOMMER LOCAL & PRIVILÉGIER LES CIRCUITS COURTS



Un circuit court est un circuit de distribution alimentaire dit en vente directe ou avec un seul intermédiaire (épicerie, marchés) entre le producteur ou l'agriculteur et nous, les consommateurs.

Passer directement de la fourche à la fourchette permet d'éviter le transport des marchandises et d'établir une vraie relation de confiance et de

proximité entre producteurs et consommateurs.

Acheter son alimentation en circuits courts, c'est bon pour le climat et pour tout le monde : des produits frais, une meilleure rémunération des agriculteurs, le soutien des emplois locaux, la diminution d'émissions de gaz à effet de serre et moins de gaspillage.

En supprimant l'empilement des marges de plusieurs intermédiaires, les producteurs se rémunèrent mieux, tout en proposant des prix abordables aux consommateurs.

L'achat de produits locaux garantit la consommation de produits de saison et sains. En réduisant le temps de transport et le stockage, les circuits courts peuvent fournir des fruits et légumes frais de meilleure qualité et éviter le gaspillage.



Le saviez-vous ?

☹️ 75% des Français déclarent consommer des tomates en hiver : un choix, parmi d'autres, qui a une influence loin d'être négligeable sur le climat. Privilégiez toujours les produits de saison, c'est meilleur pour votre santé et pour le climat !

☹️ Un melon d'Espagne émet par exemple 4 fois plus de CO² pour arriver chez le consommateur qu'un melon produit et consommé en France.



Agritonus est une association de 13 agriculteurs du Nord-Charente soucieux de la qualité de leurs produits, mais aussi de la qualité des relations avec les consommateurs. Elle organise une fois par mois des marchés à la ferme et sur les exploitations de ses membres.

Tenez-vous au courant des dates des marchés !

Pour en savoir + :
www.agritonus.com

ZOOM SUR LES 2 PRODUCTEURS DE LA COMMUNE



Le GAEC des Épardeaux

Nicolas Letellier va devenir, en janvier 2024, co-gérant du GAEC Les Epardeaux, avec son oncle Bertrand.

Dominique, son père, qui connaît bien la clientèle, continuera d'assu-

rer les marchés : celui de St-Angeau tous les vendredis matin, celui de St-Saturnin les mercredis, de Brie et la foire de Rouillac (le 27 de chaque mois).

Le GAEC produit et vend en direct de la viande de bœuf (parfois de la viande de veau et d'agneau), des huiles de colza et tournesol et des lentilles.

«*Le plus important pour nous, c'est l'exigence de qualité de nos viandes. Quand on est producteur en vente directe, on a la satisfaction d'emmener son produit jusqu'au bout, avec le retour de la clientèle... à nous de faire en sorte que ce soit bon ! On produit l'alimentation pour nos animaux pour mieux arriver à conserver un seuil de rentabilité.*

C'est la période COVID qui nous a aidé à développer la vente directe. Les gens ont privilégié les marchés et ont compris l'importance de consommer local.

Les habitudes de nos clients ont changé ces dernières années : ils disent manger moins de viande et préférer qu'elle soit de meilleure qualité. Si on compare, à qualité identique, on vend moins cher que les supermarchés.

Quand on fait du circuit court, on n'a rien à cacher. Nos



clients savent qu'ils peuvent passer pour voir comment on travaille à la ferme. Ce qu'on préfère dans notre métier, c'est précisément la relation de proximité avec les gens. Beaucoup de nos clients sont des habitués du secteur.

L'autre grande satisfaction, c'est de travailler ensemble, à plusieurs agriculteurs. C'est le cas pour nous, avec la famille Le Léon (EARL La Berthière). On s'entraide surtout au moment des moissons et pour moulinier le grain. Cet été nous étions parfois jusqu'à 25 à pique-niquer au bout du champ pendant les moissons ! On fait aussi partie de plusieurs réseaux dont Agritonus où l'ambiance est vraiment super !».

Les Epardeaux - St-Amant-de-Bonnieure

☎ 06 81 98 30 59

✉ gaecdesepardeaux@gmail.com

EARL La Berthière

Cathy et Christophe Le Léon sont installés depuis plus de 20 ans, à La Berthière et produisent des fraises, tomates, courgettes, poivrons et autres légumes. Leurs fraises sont réputées bien au-delà des frontières de la commune et notamment auprès de restaurateurs charentais.

Ils sont également adhérents d'Agritonus et sont présents sur les marchés de producteurs et en accueillent aussi chez eux.

Ils font de la vente directe du mardi au samedi de 9h à 12h et le vendredi de 16h30 à 19h.

La Berthière, St-Angeau

☎ 05 45 39 94 14 ☎ 06 75 78 62 31

✉ le-leon.old@orange.fr



ET DANS LES COMMUNES LIMITOPHES

À VALENCE

• le jardin du Kikiwi



(Chez Valet)

Après quelques années passées en Guyane, Marion est rentrée en 2020, avec sa petite famille, à Valence, dans sa ferme de moins d'un hectare. Formée au lycée agricole de l'Oi-

sellerie, elle a obtenu son BPREA en 2022 et a créé sa ferme biologique fin 2022. Elle produit principalement des légumes, des petits fruits et des œufs.

L'organisation de Marion : elle envoie un message à ses clients en début de semaine, on passe commande par sms et on vient chercher son panier à la ferme le vendredi entre 16h et 19h.

Au final : de bons légumes à un prix doux, la joie chaque vendredi de retrouver le sourire de Marion qui nous parle de ses productions avec passion et de se rencontrer entre consommateurs responsables !

☎ 07 49 04 50 65

• la SARL Moulin de Bourgon



Au Moulin de Bourgon, on produit de la farine artisanale moulue à la meule de pierre dans un moulin à eau sur le son sonnette.

On y trouve de la farine de blé T80, T110, sarrasin, maïs, lentilles, pois chiche, etc. Les céréales sont issues des récoltes de leur ferme (Gaec de Chantreine) qui est en agriculture biologique. Sur les marchés (dont ceux d'Agritonus), ils ont en plus de leurs farines, du pain, galettes, brioches, à commander de préférence quelques jours avant. Le Moulin est ouvert les samedis de 9h30 à 12h30. Vente également de légumes de saison sur place.

☎ 06 07 58 14 92

À ST-CIERS

• La ferme d'Isidore (Le Breuil)



Anais Merle, ingénieure en agriculture et son mari Ludovic, paysagiste élagueur se sont lancés, depuis janvier 2021, dans le maraîchage et l'élevage de volailles, dans leur ferme de 40 ha. Ils vendent leurs produits sur place : œufs fermiers, volailles et légumes de saison. La passion est également au rendez-vous à la ferme d'Isidore !

Le magasin est ouvert les vendredis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h.

☎ 05 45 38 28 64

2 chemin de la prairie, Le Breuil



• EARL de Villars (Villars)

Olivier Bois est producteur bio d'huiles végétales (dont la cameline) et de légumineuses. L'huile de cameline est particulièrement riche en oméga 3, en vitamines et en antioxydants l'huile.

En plus des huiles et des légumineuses, il vend des savons et des shampoings secs. Pour passer à la boutique, il est nécessaire de téléphoner au préalable. Olivier Bois est présent sur de nombreux marchés dont ceux d'Agritonus.

☎ 06 85 33 02 53

✉ olivierbois@hotmail.fr

• Franck Galoger (Esnord)



Franck Galoger est apiculteur récoltant, spécialisé dans la production de miels parfumés et savoureux. Sa mieillerie est localisée à St-Ciers-sur-B^{nre} et il déplace ses ruchers suivant la floraison dans divers milieux agroforestiers (pâturages, des bois mixtes et champs de différentes cultures). Les abeilles parcourent ces terroirs afin d'y récolter les meilleurs nectars. Pour acheter du miel chez lui, c'est sur rendez-vous. Il est également présent sur les marchés dont Agritonus.

☎ 05 45 68 63 09

☎ 06 12 88 54 52

✉ contact@miel-de-charente.fr



BONUS : 2 RECETTES POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE *

Poulet aux gambas et carottes rôties

pour 6 personnes

Ingrédients

- 1 poulet fermier jaune coupé en morceaux
- 24 gambas crues
- 1 CS d'arachide
- 3 échalotes
- 1 petit verre de cognac
- 1 CS de farine
- 2 tomates
- 1 cube de bouillon de volaille dégraissé
- 25cl de bisque de homard
- 1 grosse botte de carottes fanes
- 1 CS d'huile d'olive
- sel, poivre du moulin

Préparation

Faire dorer dans une cocotte sur feu vif les morceaux de poulet avec l'huile d'arachide durant 10 min. Saler, poivrer.

Ajouter la farine puis poursuivre la cuisson durant 5 min.

Dans la même cocotte, faire suer les échalotes ciselées avec le cognac.

Ajouter les gambas puis la bisque de homard, le cube de bouillon et 20 cl d'eau.

Ajouter les tomates en morceaux et le poulet.

Faire cuire 20 min à couvert.

Préchauffer le four à 200°C.

Éplucher les carottes et les disposer sur la plaque du four recouverte de papier sulfurisé. Les enduire d'huile d'olive, saler, poivrer puis enfourner 20-30 min en les retournant à mi-cuisson.

Servir le poulet et les gambas bien chaud avec les carottes autour et la sauce à part.

Samoussas sucrés aux pommes, poires & noisettes

pour 16 samoussas

Ingrédients

- 3 CC de sucre glace
- 2 pommes acidulées
- 2 petites poires
- 2 CS de raisins blonds
- 3 abricots secs moelleux
- 50g de poudre de noisettes
- le zeste râpé d'1/2 citron bio
- le jus d'une petite orange
- 1/2 CC de cannelle
- 10g de beurre
- 8 feuilles de brick
- 1 œuf battu

Préparation

Peler, épépiner et couper en petits dés les pommes et les poires. Tailler les abricots en dés. Faire cuire doucement, dans une casserole, les fruits (raisins secs aussi) avec le jus d'orange, la cannelle, le zeste et 1 CC de sucre glace. Faire compoter 20-30 min puis incorporer la poudre de noisettes.

Laisser refroidir.

Couper les feuilles de brick en 2 et les replier pour obtenir des bandes de 5 cm de large. Poser un peu de compote à l'extrémité d'une bande puis replier le petit côté sur le grand de façon à former un triangle, rabattre le triangle sur lui-même puis coller à l'œuf battu. Renouveler l'opération jusqu'à épuisement des ingrédients.

Préchauffer le four à 180°C. Poser les samoussas sur la tôle du four et les enduire de beurre fondu, poudrer de sucre glace et enfourner. Cuire durant 10 min jusqu'à ce qu'ils soient dorés. Servir tièdes, couverts de sucre glace.

* Merci à Virginie Préau-Guilloteau, diététicienne à la maison de santé de St-Angeau, pour le partage de ces délicieuses recettes !

Vous avez compris, la liste des producteurs locaux fonctionnant en circuit court est loin d'être exhaustive. Nous avons l'embaras du choix et ce, à quelques kilomètres seulement de chez nous, pour nous fournir en bons produits locaux en vente directe ou sur les marchés de producteurs.

Un conseil : allez les rencontrer, goûtez à leurs produits et changez vos habitudes de consommation pour plus de proximité et qualité. C'est meilleur pour la santé et le moral !

ENFANCE - JEUNESSE

La rentrée de septembre 2023 s'est très bien passée et les effectifs sont stables, soit 128 enfants répartis ainsi : 58 à l'école de St-Amant (de la petite section au CP) et 70 à St-Angeau (du CE1 au CM2).

Une nouvelle enseignante

Amélie Boireau, une ancienne élève de la commune, est arrivée en tant qu'enseignante de maternelle, dans l'école de St-Amant-de-Bonnieure, pour la classe de petite section. La roue tourne !

Problèmes de comportement

Comme le laissent présager des événements de la fin d'année scolaire précédente, certains élèves se sont rapidement fait remarquer pour de nombreux actes d'irrespect, d'insultes et de violences à l'égard d'autres élèves et de certains membres du personnel encadrant.

Il a été décidé d'appliquer strictement les règles du règlement intérieur en appliquant les sanctions prévues.

Les services périscolaires n'étant pas obligatoires, un élève ne respectant pas les règles et ce, de manière répétée et après plusieurs avertissements ou encore lors de faits graves, peut être exclu de ces services, de manière temporaire ou définitive.

Transport scolaire

Depuis la rentrée, le transport scolaire est géré par les services de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce n'est donc plus la commune qui finance avec une subvention du Département, mais la Région qui passe le marché public et qui ensuite demande un financement à la commune. Les familles payent selon un barème tenant compte du quotient familial et leur participation devrait être inférieure à celle que la commune facturait jusqu'alors.

Autre changement : la navette entre les écoles, qui était gratuite, est dorénavant payante représentant un coût de 30 € par an et par enfant. Cette navette étant pratique pour beaucoup de pa-

rents, la commune a décidé de prendre ce coût à sa charge.

Tous les enfants qui prennent le bus doivent avoir une carte magnétique pour monter à bord.

Aide aux projets

La commune a voté une subvention pour rendre possible différentes activités proposées par les enseignants.

Une formation « Savoir rouler à vélo »

en collaboration avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette, Génération Vélo, le Département, va permettre de donner aux élèves de l'école de St-Angeau les bases de la circulation en vélo, avec l'obtention d'un diplôme à l'issue.

La commune participe également à un **plan bibliothèque** afin d'obtenir des aides pour un renouvellement des livres et du mobilier.

Enfin, une semaine de **classe découverte** au centre de St-Lary (Pyrénées) est prévue pour les élèves de l'école de St-Amant fin avril à début mai 2024.

Des travaux

Des travaux sont en cours pour que les élèves de l'école de St-Angeau bénéficient du terrain acheté par la commune pour agrandir la cour de l'école (voir p. 8).



Bien VIVRE ENSEMBLE

LES RÈGLES DE BON VOISINAGE

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres.

La liste des sources de litiges entre voisins n'est pas exhaustive, on comprend donc facilement l'intérêt de connaître certaines règles de droit.

Le bruit

Pour la tranquillité du voisinage le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage.... Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.

Rappel : au niveau départemental, l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise notamment les horaires de travaux de tonte et de bricolage :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

La divagation des animaux

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources du mécontentement de certains de nos concitoyens.

Les plantations

Entre deux propriétés privées, le Code Civil impose une distance de 50 cm pour les plantations ne dépassant pas 2 m de hauteur et une distance de 2 m pour les plantations dont la hauteur est supérieure à 2 m. L'élagage des haies est obligatoire en bordure du domaine public ou privé. On peut contraindre, par les voies légales, son voisin à couper les branches et ronces qui dépassent sur sa propriété, mais on ne peut pas exécuter cette opération soi-même.

Nous vous remercions de faire le nécessaire afin que cette règle de taille soit respectée aussi bien entre

particuliers qu'en limite de domaine public. La commune se verra dans l'obligation de prévenir les propriétaires par une lettre leur demandant de procéder à la taille de leur haie quand elle empiète sur la voie publique.

Il en est de même pour les propriétaires de bois qui doivent vérifier l'état de leur propriété et éviter que des arbres ne tombent sur la chaussée ou dans les chemins de randonnées.



Le brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre y compris pour les déchets issus de tailles de haies ou d'arbres est strictement interdit par arrêté préfectoral.

Les déchets verts doivent être conduits à la déchetterie. Pas de réglementation particulière pour les barbecues mais attention à ne pas incommoder vos voisins par la fumée.

Le bornage

Le droit de propriété est absolu, tout empiètement même minime constitue une atteinte au droit de propriété. Recourir à un bornage effectué par un géomètre-expert peut éviter des conflits de voisinage. C'est une opération qui consiste à définir la limite précise entre deux propriétés privées. Il existe deux types de bornage : le bornage amiable et le bornage judiciaire.

Les murs mitoyens

Un mur mitoyen est très souvent la source de conflits. Un particulier peut très bien rehausser le côté de son mur sans en avoir discuté avec son voisin. En revanche, il ne peut endommager le côté du mur du voisin ou sa totalité par ses travaux, au risque d'avoir les réparations à sa charge. Il ne peut pas non plus causer de dommages (abîmer les arbres du voisin) ou causer un trouble anormal de voisinage (plus de soleil !). Les mêmes règles s'appliquent lorsqu'un particulier souhaite accoler une construction contre ce mur.

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir le mur et s'il menace de s'écrouler, le prix des travaux doit être partagé en deux. En cas de refus de l'un des deux et si aucun arrangement à l'amiable n'est possible, c'est le juge qui ordonnera au réfractaire de payer. Sauf accord mutuel, il est aussi interdit de faire des ouvertures dans le mur.

Le droit d'échelle

C'est un droit peu connu qui s'appelle le "tour d'échelle", il donne un droit de passage temporaire chez le voisin pour réaliser des travaux d'entretien, de réparations ou de réfection d'un mur. Ce n'est pas la loi qui en décide, mais la jurisprudence.

Régler les troubles de voisinage

S'arranger à l'amiable doit être la première démarche à entreprendre. Il est en effet toujours intéressant de rechercher une solution amiable, moins traumatisante, en sollicitant par exemple un tiers pour arbitrer le conflit.

Les pouvoirs de police du maire l'obligent à réprimer tout acte de nature à compromettre la tranquillité publique. Ce peut être le cas par exemple pour la question du tapage nocturne.

Le maire n'a cependant pas compétence au titre de ses pouvoirs de police de régler les litiges privés (hors du domaine public) et n'a pas à intervenir dans un conflit de voisinage. Son rôle peut uniquement se borner à rappeler les règles qui s'appliquent, en particulier celles du code civil.

En revanche, les particuliers ont la possibilité de s'adresser au Conciliateur de Justice pour se faire aider dans le règlement des litiges et des problèmes de voisinage. Le recours au conciliateur est gratuit.

Présent auprès de chaque mairie, le conciliateur doit, en dehors de tout procès et avec l'accord des intéressés, faciliter le règlement amiable et gratuit des litiges. Saisi par simple lettre adressée à la mairie, il convoque les parties et peut même se rendre sur les lieux. Si conciliation il y a, il dresse un constat d'accord. Cet accord peut être transmis au juge d'instance pour être homologué. L'accord aura alors force exécutoire et il pourra être fait appel à un huissier de justice pour obtenir son exécution.

Les permanences de conciliation de justice sont assurées par Thierry Bruneau :

- St-Amant-de-Boixe (Mairie) – 2^e lundi (après-midi)
– 05 45 39 72 15
- Mansle (Mairie) – 1^{er} mardi (matin)
– 05 45 22 20 43
- Vars (Espace France services) – 2^e mardi (matin)
– 05 45 38 21 88

Un médiateur peut aussi intervenir, mais, à la différence du conciliateur, il doit être nommé par le juge civil ou pénal, saisi préalablement. La procédure est donc plus formaliste. Le procès devant les tribunaux doit être la solution de dernier recours.

VIE ASSOCIATIVE

CSSA : CARTON PLEIN POUR L'ÉCOLE DE FOOT

Pour la saison 2023-2024, le Club Sportif de St-Angeau a enregistré une hausse des licences. Celle-ci s'explique notamment par la forte affluence des jeunes à l'école de foot.

Si le CSSA est le porteur de projet, cette école est le fruit d'une entente avec l'US Anais. Les 10 animateurs responsables accompagnent plus de 70 jeunes licenciés, filles et garçons de 5 à 15 ans, pour les compétitions locales. Depuis le mois de septembre, le stade de Coulgens accueille les entraînements le soir tout au long de la semaine (1).

Cette année, les nouveaux sponsors du club ont permis de financer l'achat de nouveaux jeux de maillots au couleurs du CSSA pour les jeunes comme pour les seniors.

Au mois de décembre, les enfants et les licenciés du club passeront bientôt voir les habitants de Val-de-Bonnieure pour la traditionnelle distribution des calendriers du club 2024.



(1) Horaires des entraînements jeunes (stade de Coulgens) :

- 5-8 ans : mardi 17h45-19h15 ;
- 9-12 ans : mercredi 17h-19h et vendredi 18h-19h ;
- 13-15 ans : lundi et jeudi 18h15-19h15 ;
- Seniors : mercredi et vendredi 19h15-21h15.

Vous avez envie de nous rejoindre ?

Contactez Corentin Nakonieczny
au 06 70 49 94 05

LE CLUB DU LOGIS



Depuis le 18 septembre 2023 et jusqu'à mi février, le club du logis, avec 5 adhérents, participe à un programme d'activités physiques adaptées proposé par l'Agence Régionale de Santé et qui se déroule à l'EHPAD Saint Marthe de St-Front. Le 12 octobre avait lieu l'Assemblée Générale avec le renouvellement des membres du bureau (qui reste inchangé) suivie d'un repas paëlla avec 42 adhérents. Le 3 septembre, sous l'esplanade du logis, 65 adhérents se retrouvaient pour un repas grillade d'agneau. Le 6 juillet dans la salle du logis, 46 personnes participaient au repas jambon à l'os.

Tous les jeudis (sauf au mois d'août où le club est fermé) se réunissent 15 à 20 personnes dans l'ancienne salle de la mairie de St-Amant pour divers jeux de société. Le club offre aux participants boissons et goûter. Le club du logis a également activement participé à chaque thé dansant organisé par la maison de retraite Les Jonquilles.



1



3



4



2



5



6



7



8



9



10

La commune de Val-de-Bonnieure compte plus d'une quinzaine d'associations qui organisent des rencontres et des activités permettant aux habitants de se retrouver et de passer du bon temps ensemble.

Un grand merci à tous les membres pour leur implication dans la vie de la commune !

Voici un panorama non exhaustif de moments associatifs de ces 6 derniers mois.

- 1 Le repas Côte de boeuf • Comité des fêtes de St-Angeau • juillet
- 2 Le repas choucroute • Comité des fêtes de St-Angeau • octobre • 110 convives
- 3 Création d'un escalier pour le cyclo-cross au terrain de la Barraude et podium • Comité des fêtes de St-Angeau • 1^{er} novembre
- 4 Les joueurs de foot en rose pour Octobre rose • CSSA
- 5 Les lanceurs de la Bonnieure équipés de leurs planches et de leurs nouveaux sacs
- 6 Le repas grillade d'agneau du Club du Logis • 65 personnes • Logis de St-Amant
- 7 La fête des tracteurs et danse folklorique «Les croquants de la Tardoire» • Cagouilles dynamiques • 200 personnes au repas
- 8 Le déjeuner BBQ à L'Escale (Puyréaux) • Amis de St-Angeau • septembre • 40 pers.
- 9 Les mercredis après-midi, partie de pétanque et compétition mensuelle • Amis de St-Angeau
- 10 Matinée Halloween café-gâteaux • Amis de St-Angeau • env. 34 pers. chaque mois



Le Magasin Pour Rien

a réouvert ses portes le samedi 26 août. Il a enregistré une forte activité depuis le mois de mars, ayant rattrapé et même dépassé sa fréquentation d'avant Covid.

En effet, la moyenne de fréquentation de l'année écoulée s'établit à 98 visiteurs par semaine et à 110 par semaine depuis le mois de mars. C'est ainsi que plus de 1 200 articles quittent le magasin chaque semaine.

Le collectif s'est étoffé. Ils sont désormais 18 bénévoles à assurer l'accueil, le tri, la mise en rayon et le ménage du local.



à Champ Redon



au Châtenet



à Ste-Colombe

DES REPAS DES VOISINS

Différentes initiatives ont eu lieu sur la commune pour se réunir entre voisins, le temps d'un repas. Une belle occasion de partager un moment convivial pour se connaître et donc mieux vivre ensemble ! Bravo à tous ceux qui ont eu cette belle idée.

Champ Redon - juin 2023

La première fête des voisins a eu lieu en 2012. Les tables et bancs sont installés sur l'espace communal du quartier. Chacun apporte son panier : l'apéro, les amuse-bouches, les desserts sont mis sur la table pour être partagés. Cette année, Raoul et Fernande Chaban avaient décliné l'invitation avec regret, cause de santé. Ils

avaient toujours honoré ce moment de convivialité.

Le Châtenet - 2 sept. 2023

Les voisins du Châtenet se sont retrouvés sur le terrain de chez M et Mme Perry à l'ombre d'un grand chêne pour partager les plats préparés par chacun et la viande marinée par M Raffoux, et cuite au barbecue.

Toujours un moment très convivial et intergénérationnel où se racontent les souvenirs des anciens et les projets des plus jeunes !!! Au programme : concours de pétanque, bavardages et mise en place d'une garderie pour faire

connaissance avec les nouveaux petits habitants.

Ste-Colombe - 9 sept. 2023

Petits et grands se sont retrouvés pour déjeuner sous la fraîcheur des arbres qui bordent le bâtiment de l'ancien stade de foot. C'est dans une ambiance détendue – et dans pas moins de 4 langues différentes ! – que les quelques 40 convives ont partagé plats et boissons qu'ils avaient eux-même apportés jusqu'en début de soirée. Face au succès, les instigateurs ont décidé de reconduire l'initiative l'an prochain !

MISE À L'HONNEUR

La section des anciens combattants de Val-de-Bonnieure souhaite mettre à l'honneur à chaque parution du bulletin municipal un de ses anciens .



La guerre d'Algérie n'a cessé de peser sur les relations entre la France et son ancien protectorat. Le lent et délicat processus de décolonisation s'est effectué dans les pires conditions : le 2 mars 1956, le Maroc obtient son indépendance. Dès lors, une politique de coopération, qui revêt des intérêts économiques essentiels pour la France et le Maroc, se met en place. Cependant, le Maroc se défait progressivement de la tutelle de la France et s'engage dans la défense de l'indépendance algérienne. Ainsi, le 21 octobre 1956, Mohamed V reçoit à Rabat les membres du FLN. Cette rencontre va conduire au détournement de l'avion de Ben Bella par l'armée et le gouvernement français. S'en suit une série de conséquences néfastes pour la coopération franco-marocaine tels que les massacres de Meknès ou le

rappel des ambassadeurs. En outre, les aides diverses que le Maroc apporte aux fellaghas dans le cadre de leur lutte pour l'indépendance contribuent à la radicalisation des relations franco-marocaines.

Notre ancien, Monsieur Letellier Pierre (86 ans) a vécu ces moments difficiles. Appelé du contingent 1957, il débarque Oran le 14 février 1959. Il est affecté à Médiouna au Maroc. Lors des patrouilles de nuit en montagne sur 12 soldats seul 2 à 3 maxi étaient français, il devait en permanence les surveiller et remplir sa mission, l'ennemi pouvait aussi être parmi eux !

Pierre est titulaire de la carte du combattant et des médailles commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du nord (agrafe Maroc et Algérie). Nos appelés du contingent n'avaient pas de date prévue pour le retour dans leurs foyers. Le service militaire était obligatoire.

AGENDA • janvier – juin 2024

JANVIER

- Benne à papier - APE
-  Logis de St-Amant

DIMANCHE 7 JANVIER

- Championnat régional de cyclo-cross
- Comité des fêtes de St-Angeau
-  Terrain de la Barraude

LUNDI 8 JANVIER

- Assemblée générale des Amis de St-Angeau
-  Salle des fêtes Ste-Colombe

JEUDI 11 JANVIER

- Galette des rois
- Club du Logis
-  Logis de St-Amant

SAMEDI 13 JANVIER / 18H

- Assemblée générale du Comité des fêtes de St-Angeau
-  Logis de St-Amant

DIM. 14 JANVIER / 15H

- Vœux du maire - Commune
-  Salle socioculturelle

SAMEDI 20 JANVIER / 10H

- Assemblée générale des Anciens combattants
-  Salle des fêtes Ste-Colombe

JEUDI 1^{ER} FÉVRIER

- Goûter crêpes - Club du Logis
-  Logis de St-Amant

SAMEDI 10 FÉVRIER

- Carnaval - APE
-  Salle socioculturelle

DIMANCHE 3 MARS

- Repas de la chasse
- Société de chasse
-  Salle socioculturelle

MERCREDI 6 MARS

- Plantation d'arbres fruitiers
- Commune
-  Terrain des Ramiers de Ste-Colombe

DIMANCHE 10 MARS

- Loto des écoles - APE
-  Salle socioculturelle

SAMEDI 23 MARS

- Théâtre Les Bourdichoux - Team B2L RACING
-  Salle socioculturelle

JEUDI 11 AVRIL

- Repas de printemps
- Club du Logis
-  Logis de St-Amant

DIMANCHE 28 AVRIL

- Assemblée générale des Drôles et Drôlesses + repas
-  L'Escale - Puyréaux

MERCREDI 1^{ER} MAI

- Brin d'aillet - Comité fêtes et loisirs de St-Amant
- Troc graines - Cagouilles dynamiques
- présence des lanceurs de la Bonniere et des Archers et Sarbatins du Val de Bonniere
-  Logis de St-Amant-de-Bonniere

SAMEDI 4 MAI

- Brocante - CSSA
-  Logis de St-Amant

DIMANCHE 12 MAI

- Florales
- Cagouilles dynamiques
-  Place Joubert, St-Angeau

SAM. 8 & DIM. 9 JUIN

- Tournoi de Sixte foot - CSSA
-  Stade de foot de St-Angeau

VENDREDI 14 JUIN

- Assemblée générale - CSSA
-  Salle socioculturelle

SAMEDI 15 JUIN

- Marché d'été - Comité fêtes et loisirs de St-Amant
-  Logis de St-Amant

DIMANCHE 23 OU 30 JUIN

- Course de vélo enfants
- Comité des fêtes de St-Angeau

VENDREDI 28 JUIN

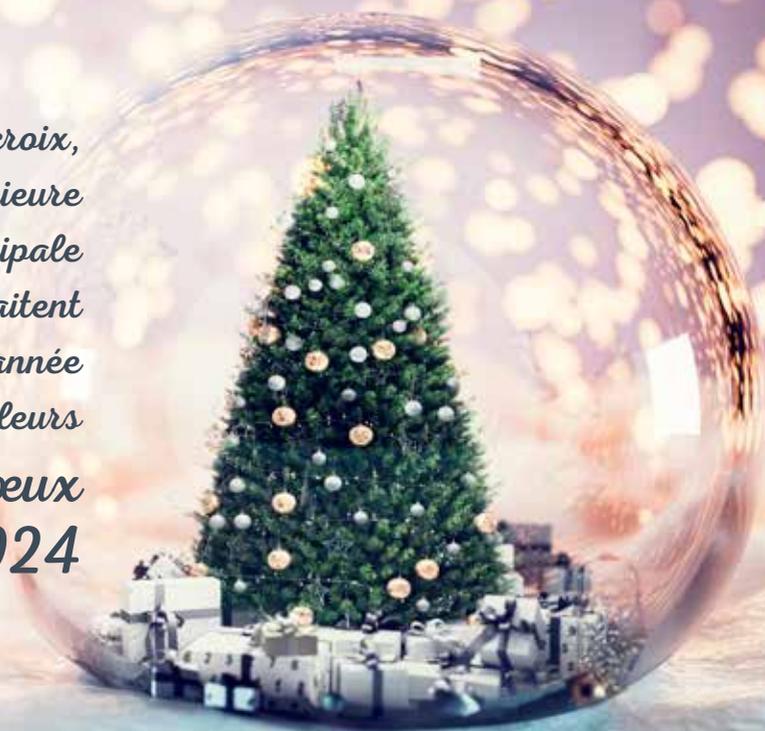
- Kermesse des écoles - APE
-  Logis de St-Amant

L'agenda est réactualisé en direct sur www.valdebonnieure.fr & sur PanneauPocket



Commune de
Val-de-Bonniere

*Aurélie Lacroix,
maire de Val-de-Bonnieure
& l'équipe municipale
vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin d'année
& vous présentent leurs
Meilleurs vœux
2024*



INVITATION

pour tous les habitants de la commune.

*Madame le maire
de Val-de-Bonnieure
& l'équipe municipale
ont le plaisir de vous inviter
à un après-midi convivial
pour les vœux du maire*

Dimanche 14 janvier à 15h

*Salle socioculturelle
(St-Angeau)*

